

Bonjour et merci de prendre le temps d'examiner les préoccupations des Canadiens concernant le projet de loi C-32.

En tant que conservateur qui s'assume, je connais l'importance de cultiver au Canada un environnement qui encourage l'investissement étranger. Si un secteur industriel présente à un organisme de réglementation ses doléances au sujet d'une politique intérieure préjudiciable, il doit exister un mécanisme d'examen.

Bien entendu, il y a toujours deux côtés à une médaille. Pas besoin de vous rappeler que les entreprises ont tendance à préconiser des politiques qui maximisent leurs marges bénéficiaires au détriment du choix du consommateur. Vous avez élaboré ce projet de loi parce que vous le considérez comme un compromis raisonnable et c'est comme cela que fonctionne un gouvernement.

Tout bien considéré, je m'oppose vivement à ce projet de loi. À mon avis, il a été rédigé à contrecœur par l'organisme réglementaire sous la pression d'intérêts extérieurs disposant d'importants moyens financiers et d'une armée d'avocats. Pourquoi le Canada manifeste-t-il tant de réticence à appliquer des lois musclées sur le droit d'auteur? Probablement en raison de la complexité du sujet. Il existe trop de zone grise, trop de variables sur ce nouveau territoire numérique. Nous avons affaire à des choses qui n'ont aucune valeur concrète et qui sont échangées dans un environnement sans limites physiques.

La nature des produits visés est probablement l'aspect le plus négligé par le projet de loi. Il faut créer des limites légales qui permettent à ces produits insaisissables d'atteindre la rentabilité. Mais où devons-nous tirer un trait? La Chine n'a pas tiré de trait et c'est ainsi que Windows 7 s'est vendu à quelques centaines d'exemplaires dans un marché de milliards de dollars. Les États-Unis ont fixé la limite au simple partage d'une chanson populaire et ce faisant ont causé la ruine d'honnêtes citoyens condamnés à payer des dommages-intérêts absurdes et irréalistes. Ce qu'il faut faire, c'est interdire « l'utilisation malveillante d'un produit », ce qui serait une solution moyenne raisonnable, n'est-ce pas?

Je ne crois pas que le projet de loi soit raisonnable, une opinion que partagent de nombreux Canadiens. Il faudrait que des gens causent une grave crise pour faire d'eux des criminels alors qu'ils ont déjà rempli les coffres de leurs accusateurs. Quelque chose comme l'effondrement de l'industrie cinématographique de Vancouver, ou du domaine des loteries, l'appauvrissement des compositeurs canadiens de musique populaire, qui seraient autrement riches. Mais ce n'est pas le cas, n'est-ce pas? Nous voyons plutôt des gens fort peu créatifs, et leurs bénéficiaires, qui prétendent gagner moins qu'ils le devraient. Ils sont nés dans une industrie disposant de contrôle et d'initiative et certains d'entre eux font maintenant face à leur désuétude. Selon eux, leurs échecs commerciaux sont causés par les consommateurs, une prétention dont on se moquerait dans un domaine traditionnel.

Vos membres ont certainement examiné les faits mais je crois sincèrement que vous avez oublié un facteur important : le public canadien. Les jeunes Canadiens ne souhaitent pas s'occuper des attentes de ceux qui ont grandi dans une réalité différente. Aucun d'entre nous n'est pris de remords quand il regarde un film

acheté sous un autre format. Les créateurs traitent ce comportement comme une intrusion métaphorique dans une présentation privée, mais qui le dit? Les règles sont ce qu'elles prétendent être : des règles. Les temps ont changé et les secteurs intéressés doivent s'adapter, surtout quand ils atteignent de tels niveaux de rentabilité.

Il n'est pas nécessaire que le gouvernement intervienne. Les jeunes ne croiront jamais qu'ils ont tort de contourner des restrictions arbitraires visant un produit qu'ils ont acheté. On ne parle pas de médiums traditionnels et on doit cesser de les considérer comme tels. Il serait stupide de compromettre la situation financière de nos jeunes pour préserver les revenus de quelques riches. Je sais qu'ils ont leurs raisons mais ce ne sont pas de bonnes raisons. Ils sont comme des maquignons des temps modernes qui dénonceraient à hauts cris l'arrivée de l'automobile. On ne freinera pas la créativité au Canada en ignorant leurs doléances. Ces industries ne feront pas faillite, seules leurs marges bénéficiaires en souffriront peut-être, mais elles n'ont pas à nous dire à combien ces marges doivent s'élever?

La marque « X » pourrait décider de se retirer du marché canadien sur un coup de tête, si nous lui faisons la sourde oreille. Qui s'en plaindra sachant que notre terre fertile continuera quand même de produire des innovations? Croyez-moi, tout va bien; ne nous punissez pas pour avoir malicieusement modifié le code binaire.